

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Coupon et règlement pour l'utilisateur)

Je soussigné (e)

Déclare avoir pris connaissance du règlement du portage de repas à domicile et l'accepte dans son intégralité.

Régime choisi :

Normal – Diabétique – Diabétique sans sel – Sans sel – Sans viande – Sans porc - Mixé

Prise des repas :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
LIVRÉ LE LUNDI	LIVRÉS LE MARDI		LIVRÉ LE MERCREDI	LIVRÉ LE JEUDI	LIVRÉS LE VENDREDI	

Date et signature :



ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Coupon à rapporter au Service Seniors)

Je soussigné (e)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du portage de repas à domicile et l'accepte dans son intégralité.

Date et signature :

RÈGLEMENT DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

EN LIAISON FROIDE

Le portage de repas à domicile en liaison froide a pour objet de permettre au public désigné ci-après, de bénéficier d'une prestation lui permettant de continuer à résider à son domicile en ayant l'assurance d'une alimentation équilibrée et d'un lien social créé ou renouvelé.

Article 1 : LES PUBLICS CONCERNÉS

Les publics pouvant bénéficier de ce service de portage de repas à domicile doivent impérativement être domiciliés à VANDŒUVRE ;

Les publics concernés par ce service mis en place sont les suivants :

- **Les personnes à partir de 65 ans**
- **Les personnes en situation de handicap (sur présentation de pièces justificatives)**
- **Les personnes temporairement invalides et/ou accidentées (sur présentation d'un certificat médical).**

Il est toutefois précisé que tous les cas rencontrés seront étudiés.

Article 2 : LES INSCRIPTIONS

L'inscription doit être déposée au Service Seniors, en Mairie. Les renseignements utiles à cette inscription sont les suivants :

- Nom, prénom du (ou des) bénéficiaire (s)
- Date de naissance
- Adresse complète
- Situation familiale
- N° de téléphone du bénéficiaire
- Nom, prénom et n° de téléphone d'un contact
- Les jours choisis pour la livraison des repas
- Coordonnées du médecin traitant.

Ils sont à renseigner dans la fiche d'inscription en **Annexe 1**.

Cette fiche d'inscription devra être signée, accompagnée d'un certificat médical et de l'avis d'impôts de l'année précédente, et transmise au service Seniors par tout moyen : postal, internet, physique

L'inscription devra se faire 2 jours ouvrables avant le début de la livraison des repas.

- Le bénéficiaire doit prendre au moins 3 repas par semaine.
- Le service Seniors se réserve le droit de modifier les menus et s'engage à en informer les bénéficiaires dans la mesure du possible.
- Le prix du repas est calculé en fonction des ressources selon l'avis d'imposition.

LES ABSENCES

Il est précisé que tout repas commandé sera facturé s'il n'est pas au plus tard trois jours ouvrés avant la date de référence.

La présente disposition ne s'applique pas dans le cadre d'hospitalisation d'urgence. Les annulations ou suspensions sont à signaler impérativement au secrétariat du service Seniors Agées au 03.83.51.80.29 (même si l'agent en charge du portage de repas en a été informé).

A noter qu'en cas d'absence d'un bénéficiaire sans que l'agent ou le secrétariat en ait été informé au préalable, une procédure d'urgence sera déclenchée selon les étapes suivantes

- 1 - Téléphoner à l'utilisateur
- 2 - Téléphoner au contact et interroger le voisinage en cas de non réponse aux appels téléphoniques
- 3 - En cas d'absence d'information, le service Seniors se réserve le droit de déclencher l'intervention des pompiers.

Article 3 : LES REPAS

La livraison concerne seulement le repas de midi.

Le repas se compose ainsi :

- ❖ **Une entrée**
- ❖ **Un plat principal composé d'une viande, poisson et d'un accompagnement (légume, féculent)**
- ❖ **Un légume ou un féculent**
- ❖ **Un fromage ou un laitage**
- ❖ **Un dessert ou un fruit**
- ❖ **Un potage pour le soir**
- ❖ **Un petit pain individuel (60 g)**

Des repas sans sel, diabétique sans sel, diabétique, mixé, viande mixée, végétarien, peuvent être proposés.

Les agents en charge du portage de repas à domicile distribueront les menus aux bénéficiaires à l'avance.

Le repas est livré en liaison froide sous emballage spécifique, à conserver au réfrigérateur jusqu'à l'heure du repas.

En aucun cas les repas ne doivent être congelés, ni laissés à l'air ambiant.

LE CONDITIONNEMENT

Le repas est conditionné dans des barquettes hermétiques, en cellulose végétale sans perturbateur endocrinien. Une étiquette est collée sur chaque barquette, elle mentionne :

- ❖ La date de conditionnement
- ❖ La date limite de consommation
- ❖ L'estampille des services vétérinaires
- ❖ Le libellé du contenu
- ❖ Le mode de réchauffe
- ❖ Le mode de conservation

Le repas est livré avec le pain dans un sachet en papier kraft.

Nous vous recommandons d'utiliser le tri sélectif pour tous vos emballages.

LES MODALITÉS DE RÉCHAUFFEMENT

Les barquettes sont à réchauffer par l'utilisateur, au moment du repas, soit au four dans un plat adapté, soit en casserole ou au micro-ondes (dans leur barquette).

LE FONCTIONNEMENT

Le service propose des repas livrés pour tous les jours de la semaine (samedis et dimanches compris). La livraison s'organise du Lundi au Vendredi. Le service de portage de repas sera assuré les jours fériés par le biais d'un double portage le ou les jours précédents (par exemple si un lundi est férié, les usagers seront livrés le samedi).

La fabrication et le conditionnement des repas sont assurés par un prestataire répondant à un appel d'offre.

Article 4 : LES LIVRAISONS

Les livraisons sont assurées en matinée, réparties sur deux tournées, avec un véhicule réfrigéré.

L'horaire de livraison au domicile est fixé en principe entre 8 h et 12 h 00. Il peut varier sur une plage horaire d'une heure environ. L'heure est déterminée par le service.

L'organisation des livraisons chez les bénéficiaires est prévue de la manière suivante :

- ❖ **LUNDI livraison du repas du Lundi**
- ❖ **MARDI livraison du repas du Mardi**
- ❖ **MERCREDI livraison du repas du Mercredi**
- ❖ **JEUDI livraison des repas du Jeudi et du Vendredi**
- ❖ **VENDREDI livraison des repas du Samedi et du Dimanche**

Le bénéficiaire s'engage à être présent au moment de la livraison ou :

- à laisser sa clé à l'agent du portage : (**Annexe 2**)
- à demander à l'agent le dépôt du repas de manière exceptionnelle chez un voisin, en présence de ce dernier.

Les bénéficiaires s'engagent à recevoir la personne chargée de livrer les repas dans des conditions lui permettant d'effectuer correctement son travail et, notamment, à tenir les animaux de compagnie en laisse.

L'agent chargé du portage de repas doit pouvoir accéder à un réfrigérateur afin d'y déposer le repas. Tous les moyens humains et matériels sont mis en œuvre pour livrer le bénéficiaire dans les conditions optimales de respect de la chaîne du froid. A ce titre, le service Seniors se dégage de toute responsabilité à compter de la livraison effective.

L'usager doit veiller à consommer ses repas dans la limite des dates de consommation précisées sur les produits.

ARTICLE 5 : TARIFS ET ENCAISSEMENTS

Tout repas commandé est facturé (hormis les jours d'hospitalisation en urgence), référence à l'article 2.

Une facture est adressée chaque mois à terme échu, à l'usager, à son représentant légal ou à un tiers désigné par lui, le cas échéant.

Cette facture est établie par le service des Finances Publiques sous l'intitulé « Avis des sommes à payer ».

Le mode de paiement est expliqué au dos de l'avis.

Le prix des repas est établi par la municipalité, il est calculé en fonction des ressources des bénéficiaires. Il est revu périodiquement (1^{er} janvier de chaque année) et fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. Il est établi d'après l'avis d'imposition de l'année précédente.

Conditions de fin de prestation

- A la demande du bénéficiaire : au plus tôt 4 semaines après la première livraison par simple appel au service.
- A la demande du service senior :
 - En cas : ➤ d'impayés
 - de non respect du règlement
 - de troubles manifestes du comportement.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le personnel se doit d'effectuer sa mission avec tact et bienveillance.

Il est demandé au livreur, autant que possible, d'insérer les repas dans le réfrigérateur et d'éliminer ceux y demeurant si les dates de péremption sont dépassées afin d'éviter tout risque lié aux règles de conservation à observer dans le cadre de la liaison froide.

Le livreur ne doit en aucun cas déposer le repas ailleurs que dans le réfrigérateur. Exemple : devant la porte du domicile du bénéficiaire en cas d'absence de celui-ci, dans une glacière, dans un sac isotherme.

Le personnel doit faire preuve de la plus grande discrétion professionnelle vis-à-vis des bénéficiaires à leur domicile et sur les informations qu'il peut détenir. Il est tenu par l'obligation de neutralité religieuse, politique et syndicale et par l'obligation de réserve envers l'établissement public.

Le personnel ne devra en aucun cas communiquer, hors du service, adresse et code d'accès du domicile de la personne livrée.

L'agent qui assure le portage à domicile ne peut répondre favorablement à toute sollicitation n'entrant pas dans sa mission.

Le livreur devra porter à la connaissance du service Seniors et Personnes Agées tout accident ou incident survenu au cours de son travail.

L'agent n'a pas le droit de recevoir une quelconque rémunération ou gratification de la part des bénéficiaires de repas livrés.

Fait à Vandœuvre les Nancy,

Le Maire,

Annexe 1

REPAS A DOMICILE

Monsieur : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu et pays de Naissance : _____

Madame : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu et pays de Naissance : _____

Nom de jeune fille : _____

Situation de Famille : Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Séparé(e) :

Adresse : _____

Immeuble : _____ Etage : _____ Appartement n° : _____

Entrée : _____ Code de l'entrée : _____

54500 VANDŒUVRE.

N° de Téléphone : _____ (Merci de préciser si vous êtes sur Liste Rouge)

N° de Téléphone portable : _____

demande la livraison du repas de midi, à mon domicile à compter du _____

FACTURATION : coordonnées de la personne à facturer (si autre que le bénéficiaire) :

J'entoure le Régime alimentaire choisi :

Normal – Diabétique – Diabétique sans sel - Sans sel – Mixé - Viande Mixée - Végétarien

Je mets une croix dans la case du (des) jour (s) du repas choisi (s) :

ATTENTION AUX JOURS DE LIVRAISON EN ITALIQUE ET GRISÉ

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<i>LIVRÉ LE LUNDI</i>	<i>LIVRÉ LE MARDI</i>	<i>LIVRÉ LE MERCREDI</i>	<i>LIVRÉS LE JEUDI</i>		<i>LIVRÉS LE VENDREDI</i>	

La livraison s'effectue dans la matinée, en fonction du planning du livreur.

Je joins les documents **indispensables** à la mise en place du portage des repas :

- une photocopie de **l'avis d'impôt sur les revenus de 2021 (établi en 2022)**,
- **un certificat médical récent** indiquant la nécessité du portage de repas à domicile et précisant si la personne suit un régime spécifique (repas diabétique, repas sans sel, ou repas sans porc, repas sans viande).
- **les coordonnées d'un proche** (voisin, famille ...) :

Madame / Monsieur : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Lien de Parenté : _____

N° de Tél. (Domicile) : _____

N° de Tél. (Professionnel) : _____

N° de Portable : _____

Adresse mail : _____

Dépositaire des clés OUI NON

➤ **les coordonnées de votre médecin traitant :**

Docteur _____

Adresse _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° de Tél. _____

**Dans le cadre d'un suivi Médico-Social, les coordonnées de l'organisme et du référent(e) :*

Madame / Monsieur : _____ Prénom : _____

Intervenant dans le cadre d'un accompagnement relevant :

Nom et adresse de l'organisme :

N° de Tél. Professionnel (de la personne référante) :

Fait à Vandœuvre, le _____

Signature

Annexe 2

Service Seniors

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ
SUITE AUX CLÉS CONFIÉES AU LIVREUR
DANS LE CADRE DU PORTAGE DES REPAS**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur :

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

54500 VANDŒUVRE

Téléphone : _____

Atteste avoir confié :

- Une clé, ouvrant : _____
- Un badge, ouvrant : _____

Aux agents du service de portage des repas de la mairie de Vandœuvre.

Je décharge le service Seniors de toute responsabilité en cas de vol de biens personnels et de pénétration fortuite à mon domicile.

Le personnel s'engage :

- A ne laisser aucun signe de reconnaissance sur ces clés confiées afin d'assurer une sécurité maximale.
- A signaler, s'il y a lieu, la perte ou la dégradation de la clé ou du badge.

A la demande du bénéficiaire ou de sa famille, les clés seront restituées contre récépissé.

Fait à Vandœuvre, le

♦Signature du Bénéficiaire
(ou de la personne remettant
la clé et/ou le badge)

Signature de l'Adjointe au
Maire, Madame BRUNGARD

♦Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »